

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 95 (1950)
Heft: 7

Artikel: La réorganisation de l'armée
Autor: Haller, de / Nicod
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342483>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

95^e année

Nº 7

Juillet 1950

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Etranger :
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 5.—

Prix du numéro : fr. 1.50

RÉDACTION : Colonel-brigadier **Roger Masson**

ADMINISTRATION : Av. de la Gare 33, Lausanne. Tél. 23 36 33. Chèq. post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A., Rue de la Tour 8, Lausanne

La réorganisation de l'armée

Propositions présentées par la Société suisse des Officiers
(Commission pour la Réorganisation de l'Armée).

Projet définitif.

Le Comité central de la S.S.O. nous a chargé d'étudier le projet de réorganisation de l'armée, tel qu'il lui a été présenté par l'état-major général sous la forme d'un mémorandum remis le 22 octobre 1949, et de prendre position à son sujet, tant pour son orientation personnelle qu'à l'intention des sections. Nous avons donc l'honneur de vous présenter nos idées et nos conclusions, telles qu'elles résultent des échanges de vues qui ont eu lieu au cours des séances tenues les 21/22 janvier, 4/5 mars, 1^{er} avril et 6 mai 1950.

I

Notre armée a subi, depuis la constitution de la Confédération, une évolution qui s'étend sur une centaine d'années. Au cours de cette période des progrès importants ont été

réalisés, grâce à ces deux bases fondamentales : le *service militaire obligatoire* et le *système des milices*. Nous n'avons pas l'intention de discuter ces principes qui ont démontré leur valeur pour notre défense nationale. Si, d'autre part, nous ne nous occupons que très peu, par la suite, des questions d'*instruction militaire*, ce n'est pas parce que nous sous-estimons ce problème, mais bien parce que nous sommes d'avis que l'armée de demain peut être édifiée sur les principes et les périodes d'instruction actuels.

L'armement et l'organisation de l'armée ont été avant tout les sujets de notre étude. C'est là que nous considérons qu'il existe, entre la situation actuelle et les exigences de notre défense nationale un écart tel, qu'il nous remplit d'appréhension, étant donné la tension politico-militaire générale d'aujourd'hui.

II

Le développement de notre armée n'a pas été basé seulement sur des considérations militaires, mais a subi souvent l'influence de facteurs politiques, économiques et financiers, tandis que dans le domaine militaire les exigences d'un moment ou d'une situation donnée (Réduit 1940) ont eu des répercussions bien au-delà de la situation qui les avait provoquées.

Nous estimons donc qu'il est indispensable pour nous de *définir les principes de notre défense nationale, de stipuler les exigences que cette défense représente pour notre armée et de présenter des propositions sur la manière dont ces exigences peuvent et doivent être remplies.*

Nous partons du fait que nous nous trouvons dans une période de tension politico-militaire aiguë et profonde, qui exige des mesures *énergiques* et *immédiates*, dans le cadre d'un plan de longue durée.

Il s'agit donc d'établir un programme par l'exécution duquel la puissance de notre armée sera augmentée de façon sensible et dans un laps de temps court, c'est-à-dire en quelques années seulement.

Ce programme doit se concentrer sur l'*indispensable*, en laissant volontairement de côté toutes autres revendications, si désirables qu'elles puissent paraître. Si l'on veut vraiment réaliser ce qui est important, il faut renoncer à beaucoup d'autres améliorations et modifications. Le facteur temps, les possibilités d'achat et d'instruction, de même que les exigences financières demandent que nous éliminions impitoyablement tout ce qui n'est pas absolument nécessaire.

Le programme à présenter doit, en outre, être conçu de manière à fournir, même à longue échéance, les bases d'une armée compatible avec les possibilités de notre économie. Notre devoir était donc de nous préoccuper également des répercussions financières d'une réorganisation que nous jugeons nécessaire, de même que des possibilités d'économies.

III

Le but de notre effort militaire est de préserver l'indépendance et la liberté du pays. Ce but sera atteint au mieux et avec le minimum de sacrifices si l'armée, de par son existence et sa puissance seules, est en mesure de faire renoncer à une attaque un adversaire éventuel. Nous ne pouvons cependant pas compter que ce sera toujours le cas. Si nous sommes attaqués, l'armée doit pouvoir arrêter, puis refouler l'agresseur. Mieux l'armée sera en mesure de le faire, plus nous pouvons espérer que nous ne serons pas attaqués. L'armée doit viser à préserver le pays et offrir à sa population une protection aussi effective que possible. Que ce soit en restant neutre ou en cas d'attaque, elle devra accomplir ces missions *seule* : nous ne devons compter sur aucune aide étrangère.

Les moyens actuellement à disposition ne suffisent plus pour accomplir ces missions face à un ennemi équipé de façon moderne.

IV

Nous écartons toutes solutions qui, par souci d'économies ou pour tenir compte de considérations historiques dépassées

par le développement de notre Confédération, admettent une défense limitée aux montagnes en abandonnant des parties importantes du pays, car ainsi, nous ne remplirions pas notre devoir de défendre le pays et son peuple.

Une solution d'exception ne peut être retenue comme base de notre défense nationale.

Nous constatons avec satisfaction que nous nous trouvons, sur ce point, en parfait accord avec les conceptions de nos autorités responsables.

V

Il nous faut une armée de campagne qui, malgré l'action de l'aviation ennemie, soit capable de se mouvoir à l'intérieur de nos frontières, en concentrant ses moyens, notamment sa puissance de feu, là où l'agresseur cherche la décision et où nous devons le battre, que ce soit à la frontière, dans le Jura, sur le Plateau ou dans les Alpes.

Ceci implique :

- *une aviation puissante et une forte défense antiaérienne* capable de rendre inefficaces les attaques aériennes ennemis ou, tout au moins, de les réduire fortement, pendant les mouvements ou les phases de combat décisifs.
- *une infanterie et des troupes légères, mieux armées et soutenues par des chars blindés*, qui puissent résister à un adversaire cuirassé et notamment exécuter des contre-attaques et des contre-assauts.
- *une artillerie* qui par la concentration de ses feux, soutienne le gros de l'infanterie, dans l'offensive comme dans la défensive.
- *une troupe du génie*, solide et équipée de moyens techniques modernes, maintenant ouvertes les lignes de communications en dépit des plus fortes actions aériennes, en particulier à travers nos nombreux cours d'eau, et aidant les troupes combattantes à organiser rapidement des abris contre les bombardements aériens et d'artillerie.

-
- une troupe de renseignements et de transmission, dont l'équipement technique garantit, même dans les circonstances les plus difficiles, le commandement et la conduite du feu.
Tous nos efforts doivent tendre à créer, de toute urgence, l'armée de campagne répondant à ces exigences.

VI

Certaines exigences énumérées ci-dessus, notamment celles qui demandent une artillerie moderne et une troupe de renseignements et de transmission bien équipée sont déjà presque remplies. L'acquisition de Vampires est, au point de vue de l'aviation, un bon début qui doit cependant être poursuivi.

Par contre, il est de notoriété publique que l'infanterie, les troupes légères, les troupes de défense antiaérienne et le génie ne répondent plus aux exigences, et que les chars blindés pour la défense du Plateau manquent.

VII

Les remarques suivantes peuvent être faites au sujet des armes les plus importantes de l'armée de campagne :

1. RADAR. — Nous mentionnons ici un moyen de combat qui, au fond, appartient à l'aviation ou aux troupes de renseignements et de transmission, mais dont l'importance pour l'ensemble de notre défense (détection à distance des avions, alarme par radio de tout le pays, armée et population) ne peut être sous-estimée, étant donné l'exiguïté de notre territoire et les grandes vitesses de vol. Le radar est, pour l'alarme-radio du pays d'une part, et pour la conduite de l'arme aérienne d'autre part, aussi indispensable que le téléphone ou la radio dans la vie civile ou le commandement des troupes à la guerre. Il faut consacrer tous nos efforts à surmonter les difficultés techniques qui subsistent encore.

2. AVIATION. — Bien que notre armée reste une troupe d'infanterie, combattant en liaison étroite avec toutes les

armes d'accompagnement, nous donnons cependant la priorité aux aviateurs, à qui elle appartient aussi en cas de guerre, et parce qu'il est impossible de concevoir une armée de campagne mobile sans protection aérienne.

L'aviation doit effectuer les reconnaissances, faire la chasse aux avions ennemis et attaquer au sol, les chars principalement.

Nous estimons que l'exécution de ces tâches exige que l'on atteigne et maintienne, au cours de ces prochaines années, un effectif minimum de 400 avions modernes, étant donné que l'expérience démontre que, dans une aviation active, un tiers de l'effectif est dans les ateliers en cours de revision et de remise en état.

La mise à couvert des avions dans des cavernes doit être poursuivie jusqu'à ce qu'un tiers au moins de l'effectif puisse être abrité.

L'organisation au sol doit posséder les moyens techniques indispensables à une rapide remise en état des pistes détériorées.

3. INFANTERIE ET TROUPES LÉGÈRES. — Il est indispensable que l'infanterie et les troupes légères mènent le combat en liaison étroite avec toutes les armes d'accompagnement, ménageant ainsi les vies humaines en faisant plus ample usage de la puissance de leur feu.

a) *Chars blindés.* — On ne peut consciemment engager, hors des montagnes, l'infanterie et les troupes légères, sans les appuyer par des chars blindés, à moins qu'on ne veuille les livrer aux chars ennemis qui peuvent agir presque partout sur le Plateau. Nos moyens ne nous permettent cependant pas de constituer de grandes unités blindées. Nous pouvons et nous devons nous contenter d'attribuer à chacune des 8 divisions de l'armée de campagne, ainsi qu'aux 3 brigades légères, un bataillon blindé de 35 chars environ. Ce n'est que lorsque la division de campagne disposera de ce soutien direct indis-

pensable, qu'elle pourra être considérée comme modernisée. A ces 11 bataillons, s'en ajoutera un douzième destiné au 3^e C.A., dont les unités d'armée ne se voient pas attribuer de chars. Ceci donne 12×35 , soit 420 chars blindés. Bien que les 150 chasseurs de chars dont nous disposons actuellement ne remplissent que partiellement les exigences d'un engin d'accompagnement, nous estimons pouvoir, en raison des répercussions financières, les déduire de ce chiffre minimum absolu de 420 chars. Ceci implique donc l'acquisition, au cours des prochaines années, de 270 chars, auxquels s'ajoutent quelques douzaines d'engins organiques de reconnaissance, dont il est tenu compte dans nos propositions budgétaires.

Seule cette attribution de chars nous permet d'envisager l'emploi de l'armée de campagne sur le Plateau. Comment peut-on, d'autre part, songer à une intervention, avec quelques chances de succès, des brigades légères contre des troupes aéroportées, sans l'appui de blindés ?

b) *Défense antichars fixe.* — Comme nous ne pouvons pas attribuer des chars à tout le gros de l'infanterie et des troupes légères, il faut que les régiments d'élite puissent disposer d'armes puissantes de défense antichars, c'est-à-dire chacun d'une compagnie à 4 canons légers (à charge creuse, agissant jusqu'à 500 mètres) et environ 8 canons lourds (obus pleins, agissant jusqu'à 1000 mètres au moins).

c) La relation entre les chars et les armes antichars fixes peut se comparer à peu près à celle entre les avions et la défense antiaérienne. La D.C.A. et la défense antichars contribuent à assurer partout une certaine sécurité. Les avions et les chars, par contre, sont les armes du moment critique, qui sont mises en action à l'endroit où une force moyenne ne suffit plus. Comme la guerre consiste en une suite ininterrompue de situations critiques et de leur dénouement, il en résulte que l'avion et le char sont indispensables à une armée de campagne puissante.

Nous avons ainsi traité le problème crucial de l'infanterie et des troupes légères.

d) *Mitrailleuses à tir rapide.* — Notre infanterie aura souvent à se couvrir d'un feu ennemi prédominant. Dans les courts instants où elle pourra faire agir ses propres armes dans le combat, elle devra être à même de diriger un feu très dense. On ne peut donc plus différer le remplacement de nos vieilles mitrailleuses lourdes usées par de nouvelles à tir rapide. Il serait très désirable de simplifier l'armement de l'infanterie par l'introduction d'une seule mitrailleuse à tir rapide, en supprimant, en même temps que la mitrailleuse lourde, le FM 1925. Mais notre souci de nous limiter à l'indispensable d'une part, et le fait que le FM 1925 est encore d'une bonne utilisation d'autre part, nous engage à y renoncer. Par contre, il devrait être possible de remplacer au moins le FMT par la nouvelle mitrailleuse.

Le renforcement par les chars blindés nous paraissant d'une importance primordiale, nous renonçons, en sa faveur, à une augmentation du nombre des lance-mines.

e) *Cavalerie.* — Les groupes de dragons des divisions de campagne sont destinés à former les bataillons de chars blindés, et continueront de cette manière à mettre au service de l'armée tout entière les traditions de la cavalerie.

Bien qu'on puisse imaginer des situations dans lesquelles des cavaliers pourraient être utilisés, le maintien de la cavalerie ne se justifie pas. Ses possibilités d'action sont hors de proportion avec son coût ; c'est un luxe que nous ne pouvons plus nous permettre.

4. ARTILLERIE. — La transformation de l'artillerie devra s'étendre aux brigades de montagne et aux brigades légères.

5. DÉFENSE ANTIAÉRIENNE. — Elle aura à jouer, dans une guerre future, un rôle si important, que nous considérons une réduction de ses effectifs comme exclue.

Si souhaitable qu'il soit de faire droit aux exigences d'une D.C.A. complètement et généreusement modernisée, soit par une dotation de munition nouvelle de D.C.A. lourde, soit par la constitution de batteries lourdes de fusées antiaériennes, soit par l'introduction du radar pour la conduite du feu de la D.C.A. lourde, soit encore par la constitution de nouvelles unités, nous voulons nous borner à ce dont l'armée de campagne a le plus urgent besoin, *c'est-à-dire à un armement défensif efficace contre les attaques en rase-mottes*. Nous possédons un nombre suffisant d'armes à tube unique encore utilisables pour en équiper les compagnies régimentaires de D.C.A. des troupes d'élite, les sections de D.C.A. de l'artillerie et les groupes de D.C.A. des 15 unités d'armée (y compris 3 brigades légères).

En vue de constituer des groupes mixtes, mobiles et puissants, il faudra se procurer encore 180 pièces à tubes quadruples de 20 mm. et autant de pièces jumelées de 40 mm. De cette façon, toutes les unités d'armée — y compris celles de montagne — disposeraient d'un groupe D.C.A. moderne à 3 batteries mixtes ; pour le reste, l'armée devra se contenter du matériel antérieur. C'est le programme primaire et urgent. Tous les autres problèmes ne pourront être repris qu'ultérieurement, étant donné la situation financière et sans doute aussi notre capacité industrielle.

6. GÉNIE. — Ses effectifs ne doivent être réduits en aucun cas. Il devra être équipé de façon moderne avec des machines à haut rendement, de même qu'avec du matériel de pontage pour les gros tonnages. Dans la mesure du possible, ces équipements seront obtenus par réquisition. Les corps d'armée devront avoir leurs propres unités du génie.

7. LES TROUPES DE RENSEIGNEMENTS ET DE TRANSMISSION sont à développer en une arme indépendante.

8. TRAINS. — Les trains des divisions de campagne doivent être motorisés. Un effectif raisonnable de trains hippomobiles

doit être maintenu pour les troupes de montagne et comme réserve pour les troupes de campagne.

* * *

Chaque décision au sujet des questions de détail qui se posent pour l'armement ou l'organisation, *doit être prise sans jamais perdre de vue notre but final qui est la création d'une armée de campagne vraiment capable, dans une liaison étroite entre les armes, de se battre sur notre propre territoire. Tous les intérêts particuliers doivent s'effacer devant ce but.* Il ne s'agit pas de réaliser de nombreuses améliorations de peu d'importance ou bon marché, qui sont sans effet quant aux modifications essentielles à réaliser, mais bien de faire un effort décisif.

Si nos moyens ne suffisent pas pour équiper toute l'armée de façon identique, il faudra savoir se contenter de donner à une partie au moins des unités d'armée les moyens modernes indispensables, et, pour le reste, procéder par étapes ou se résigner à une réduction de l'armée de campagne. Le nombre des unités d'armée importe, au fond, moins que leur valeur combattive. Etant donné que nous ne saurions recommander, dans la période actuelle de tension, une réduction sensible de l'armée de campagne, nous proposons un programme réalisable en 5 ans, et qui a pour résultat des améliorations telles que nous pourrons voir venir les événements avec calme. D'autres décisions, dans le sens d'une augmentation de la D.C.A. en particulier, ou, au contraire, dans celui d'une diminution des unités d'armée, sont à réserver pour plus tard.

VIII

Si, au cours de la première guerre mondiale, l'armée de campagne constituait encore la plus grosse partie de nos troupes, cette proportion s'est fortement réduite en faveur de *très fortes unités à missions locales*, du fait de la création de la couverture frontière, des fortifications, des troupes de

destruction, des troupes de réduit, du service territorial, qui absorbent de gros moyens en hommes et en matériel.

Pendant le dernier service actif, il s'avéra inévitable de recruter et d'équiper des forces supplémentaires pour renforcer l'armée de campagne, la compléter et la décharger de tâches accessoires. Ceci sera aussi nécessaire dans le futur, mais nous ne croyons pas qu'il soit possible en période de paix prolongée de maintenir une organisation aussi développée, car ceci se ferait finalement aux dépens matériels et moraux de l'armée de campagne. Ce qui, à l'origine, devait être une aide et un allégement, menace de devenir un alourdissement. Les tâches de ces troupes à missions d'intérêt local doivent être étroitement limitées. N'oublions pas non plus que plus nous nous éloignons du service actif, plus le degré d'instruction des classes les plus âgées diminue, au point que leur valeur risque d'être plus théorique que réelle.

1. Le contingent strictement militaire de ces troupes qui, de par leur mission, sont liées à un point ou à une région, est représenté par les troupes frontières, du réduit et de destruction ; elles comportent des effectifs bien supérieurs à ce qui est généralement admis. Il convient de se féliciter de ce que le projet de réorganisation considère devoir rétablir l'équilibre en faveur de l'armée de campagne en réduisant les troupes frontières ; cependant, il y est fait allusion à *20 bataillons d'élite* qui devraient être maintenus dans cette armée à missions locales. L'armée de campagne devra pouvoir être renforcée par tout ou partie de ces effectifs en cas de besoin.

a) En principe, la couverture frontière à effectifs réduits, comme il est prévu, doit être maintenue en vue : de couvrir la mobilisation, de garder la frontière, de barrer les grands axes de pénétration et protéger les ouvrages minés et les destructions. La possibilité de parachutages rend cette interruption des voies de communication dans la zone frontière tout à fait indispensable. La séparation complète des brigades

de montagne, des troupes frontières, telle qu'elle est prévue, est indiquée.

b) Il est logique que des bataillons territoriaux formés d'anciennes classes d'âge soient utilisés pour la *sûreté* dans les *zones de réduit*. Il ne faudra cependant pas exagérer l'importance des tâches qui leur sont confiées, et réduire au minimum les moyens qui leur sont attribués.

c) Les *troupes de destruction* apportent à l'armée de campagne une aide très appréciable. Un réseau de destructions bien organisé peut nous dispenser de construire en temps de paix des fortifications coûteuses et, en cas de guerre, d'engager des effectifs importants.

2. LE SERVICE TERRITORIAL, avec toutes ses organisations annexes : protection aérienne, gardes locales, etc., constitue à lui seul une part importante de ces troupes à missions locales.

a) Nous estimons que, dans ce domaine, l'armée s'est chargée — depuis la fin de la guerre — de tâches qui sont de la compétence des autorités civiles. Celles-ci seraient, même en cas de guerre, plus aptes à les remplir qu'une organisation territoriale militaire s'étendant au pays tout entier.

Etant donné que notre armée est appelée à se battre sur son propre territoire, elle peut, en ce qui concerne toutes les tâches territoriales, se décharger sur des autorités civiles locales bien orientées, sans songer à créer un vaste appareil militaire, comme cela est indispensable pour une armée appelée à combattre en territoire ennemi. Nous voyons bien plutôt la mission de l'armée dans le fait qu'elle mettrait à disposition des autorités civiles intéressées (police, accueil, service sanitaire, travaux publics, protection aérienne, etc.) des hommes inaptes au combat, ainsi que quelques états-majors qualifiés, pour la coordination et la surveillance des moyens engagés, de même que pour des tâches spéciales telles que le service de garde. En outre, toute une série de services publics devraient,

à l'instar des chemins de fer, être mobilisés en cas de guerre (par exemple les ingénieurs cantonaux, les chefs de police, etc.).

Une révision de tout le service territorial, dans le cadre des principes énoncés ci-dessus, éviterait sans aucun doute des doubles emplois peu désirables et ramènerait à des proportions plus admissibles un service territorial surorganisé, avec ses nombreux états-majors de zones, d'arrondissement et de régions.

b) La *protection aérienne* forme un sujet à part. On ne peut contester la valeur des mesures de protection aérienne de la population civile contre les effets d'une guerre aérienne. L'ensemble de ces mesures, dont le but est de permettre à la population civile de survivre aux bombardements, doit évidemment être exécuté en temps de paix, puisque la seule protection aérienne effective consiste à construire des abris anti-aériens en nombre suffisant avant que la guerre éclate.

Les bataillons de protection aérienne nécessaires aux grands centres doivent être constitués, non pas par des hommes de l'élite, mais bien par des détachements d'hommes de landwehr et de landsturm résidant sur place, en particulier des classes les plus âgées du génie.

Le recrutement pour la P.A. d'hommes aptes au service ne se ferait pas à partir de l'âge d'élite, mais à partir de la 37^e année environ, en procédant par changement d'incorporation.

On incorporera ainsi des hommes sédentaires, ayant une formation militaire et professionnelle, sans affaiblir l'armée de campagne. Il faudra adjoindre aux bataillons de P.A. les spécialistes nécessaires fournis par les services publics locaux (gaz, eau, électricité), ainsi que des sapeurs-pompiers du lieu. Ces hommes possèdent les connaissances techniques et locales indispensables pour remédier aux dégâts.

c) Nous considérons que la mission des *gardes locales*, à part des cas particuliers, sera moins de combattre contre un

agresseur attaquant en force, que de rendre impossible une action de la 5^e colonne.

Aucun crédit ne doit être accordé en temps de paix pour l'instruction ou l'équipement des gardes locales.

IX

L'Administration militaire permanente est le complément inévitable d'un système de milices. Elle a pris, au cours des ans, une ampleur de plus en plus grande, de sorte qu'aujourd'hui son importance paraît disproportionnée à celle de notre armée de campagne. Nous craignons qu'un développement dans ce sens nous conduise au danger dans lequel sont tombées certaines armées étrangères, qui fait que des sommes énormes sont consacrées chaque année à des dépenses militaires, sans que la puissance combattive de ces armées en soit augmentée de façon visible. Un tel résultat est inévitable si l'administration ne garde pas toujours devant les yeux ce qui est sa raison d'être, c'est-à-dire de servir les troupes combattantes. Chez nous, les choses en sont arrivées au point que l'équilibre a été rompu en faveur de l'administration au détriment du développement de l'armée de campagne. Un examen des dépenses militaires démontre de façon incontestable que les divers services de l'administration (constructions, arsenaux, entretien, fortifications, etc.) font passer leurs désirs *avant* ceux des troupes combattantes.

Si tel n'était pas le cas, on ne saurait imaginer comment, dans le budget de 1950, pas moins de 60 millions de francs sont destinés à des constructions de tous genres (arsenaux, halles pour véhicules à moteur, etc.), tandis qu'aucun crédit n'est accordé pour les armes de soutien de l'infanterie, pourtant si nécessaires. On ne comprendrait pas non plus que de telles constructions soient édifiées avec un soin que l'on ne saurait se permettre, que si rien ne manquait sur le front.

Notre administration s'est habituée à tout faire presque trop bien, ce qu'on ne saurait beaucoup lui reprocher, si l'on

juge avec les normes admissibles en temps de paix. Il est d'autant plus nécessaire de souligner cette manière de faire, qu'il faut se rappeler que tous ces arsenaux et hangars *resteront vides* en cas de guerre, et qu'il est donc regrettable de dépenser pour les construire un seul franc de plus qu'il n'est absolument indispensable.

Il en va de même avec l'acquisition de notre matériel de guerre. Le prix d'achat de nos armes est trop élevé. Tout d'abord, nos commandes portent sur de trop petites séries et, à cause de cela déjà, les prix sont élevés. La façon de concevoir le budget et le financement de nos achats en est largement responsable. Ensuite les conditions de livraison sont si inutilement rigoureuses que cela fait une fois encore monter les prix.

Mais c'est surtout le système tendant à accorder la préférence aux régies d'Etat qui provoque des retards et un renchérissement du matériel. L'époque où la Confédération se croyait contrainte de produire elle-même son matériel de guerre est passée. Notre industrie, qui s'est entre temps fortement développée, est devenue si capable dans tous les domaines que l'on peut sérieusement se demander s'il est vraiment nécessaire de conserver ces régies d'Etat coûteuses, tout au moins dans leur étendue actuelle.

Nous arrivons en conséquence aux conclusions suivantes :

- a) l'activité et l'étendue des fabriques fédérales doivent être réduites. Elles doivent se consacrer exclusivement à la production de ce que l'industrie privée et l'artisanat ne peuvent livrer ;
- b) l'étude de prototypes doit se limiter à l'indispensable et ne doit avoir lieu que si l'achat ou la fabrication sous licence sont impossibles. Cette étude doit autant que possible être laissée à l'industrie privée. La création de prototypes en matière d'aviation, complètement imprudente, doit être abandonnée ;
- c) le Service technique militaire (K.T.A.) doit être subordonné au chef d'état-major général. Celui-ci doit pouvoir agir

directement sur un service dont relève si intimement l'armement et l'équipement de l'armée de campagne ;

- d)* nous devons cesser immédiatement le système d'acquisition au compte-gouttes de matériel de guerre, et passer des commandes en grandes séries, qui peuvent seules permettre d'obtenir des prix acceptables et d'exécuter dans un délai utile le programme d'équipement. Pour ce faire, il conviendra de modifier les méthodes actuelles d'élaboration du budget ;
- e)* il n'existe pas de motif s'opposant à ce que nous achetions également du matériel de guerre à l'étranger, ce qui, par voie de compensations, permettrait de rendre service à notre propre industrie d'exportation ;
- f)* les constructions pour l'administration, le stockage de matériel, le garage de véhicules à moteur, doivent être faits avec plus de simplicité. Toutes nouvelles constructions doivent être suspendues, pour autant que le matériel soit déjà entreposé autrement.

X

Dans le chapitre précédent, nous avons évoqué, au sujet de l'acquisition d'armes, la question de la présentation du budget. Avant la seconde guerre mondiale, le D.M.F. employait, comme la plupart des administrations publiques, le système du budget ordinaire ou compte d'exploitation, d'une part, et celui du budget extraordinaire ou compte capital, d'autre part. Une fois les crédits accordés, les achats à répartir sur plusieurs années ne figuraient plus dans les budgets annuels.

Pour des raisons comptables ou de technique financière, sans doute, le D.M.F. a été obligé, pour ne pas déroger à la sacro-sainte « universalité du budget », de renoncer à cette méthode sensée et pratique et d'incorporer dans chaque budget

les tranches annuelles de crédits déjà alloués. Le D.M.F. doit, chaque année, s'atteler de nouveau à la même tâche astreignante et inutile, consistant à motiver et faire accepter derechef ces tranches de crédits déjà accordés. On peut se demander s'il ne conviendrait pas de faire figurer au nombre des propositions d'économies : de dégager le personnel supérieur de cette corvée annuelle et d'employer ses capacités à des buts plus utiles. Mais, ce qui est pire, ce système, en empêchant la répartition des commandes et du travail sur plusieurs années, nous oblige à commander par petites séries, et l'incertitude des commandes conduit au renchérissement de nos achats.

Nous croyons qu'étant donné la situation politico-militaire actuelle, la grande majorité du peuple suisse est prête à faire les sacrifices nécessaires pour la défense nationale. Les doutes exprimés à l'égard du budget militaire sont inspirés surtout par le sentiment que notre armée, malgré le niveau élevé des dépenses, ne dispose pas des moyens qui devraient lui permettre de remplir sa mission. On ne pourra sortir de cette situation *qu'en exposant sans détours les besoins de l'armée de campagne, qu'en veillant à ce que les crédits réclamés soient utilisés pour l'essentiel, qu'en éliminant du budget tout ce qui ne tend pas à l'accroissement de la force combattive de l'armée et, finalement, en accordant au D.M.F., en dehors du budget normal pour les besoins courants de l'armée, les crédits nécessaires à l'acquisition du matériel indispensable, répartis sur une durée de plusieurs années selon un plan d'ensemble approuvé par le Parlement.*

Nous considérons qu'un *plan de 5 ans* est justifié. La réalisation n'est pas possible dans un délai plus court ; étendre notre programme sur une période plus longue augmente le risque de ne pas être prêts suffisamment à temps.

Nous donnons ci-dessous un tableau des obligations financières qu'entraînent nos propositions. Nous nous en sommes tenus, dans la mesure du possible, aux prix connus des armes à fournir (chars, avions) et, pour le reste, à des estimations

établies aussi consciencieusement que possible par des spécialistes :

1. RADAR : pour l'alarme-radio de la population et le commandement de l'aviation (estimation)	80 millions
2. AVIATION : pour 300 avions manquants à 1 million	300 millions
pour de nouvelles cavernes et rampes d'accès conformément à notre proposition (1/3 de l'effectif)	20 »
pour le matériel technique des détachements d'entretien des aérodromes	5 »
Au total pour l'aviation	325 »
3. INFANTERIE ET TROUPES LÉGÈRES :	
a) <i>chars blindés</i> :	
— 270 chars y compris munitions, 1 garniture de pièces de rechange + frais de transport .	171,5 millions
— véhicules d'accompagnement (chars de reconnaissance, tracteurs, remorques, motos, etc.).	43,5 »
— entretien	1,5 »
— ateliers	1,5 »
— réserve supplémentaire de pièces de rechange	27 »
	245 millions
b) <i>Cp. régimentaires d'engins anti-chars</i> : 29 Cp. à 2 millions . . . (39 Cp. à 12 canons de petit calibre coûteraient pour armes et munitions env. 37 à 39 millions, 39 Cp. à 12 canons lourds coûteraient pour armes, munitions et camions env. 110 millions, nous indiquons donc un chiffre moyen)	78 millions
c) <i>Mitr. à tir rapide</i> :	
rempl. des mitr. lourdes et des FMT : 3500 pièces	25 »
d) <i>places d'exercice et de tir</i> :	
pour les chars et la PAK . . .	25 »
total pour l'infanterie et les troupes légères	373 millions
A reporter . . .	<u>778 millions</u>

	Report	778 millions
4. D. C. A. :		
armes et munitions pour la constitution de 15 groupes mobiles mixtes à 3 Cp. :		
180 canons quadruplés 20 mm. et munitions	131 millions	
180 canons jumelés 40 mm. ou équivalents et munitions . .	<u>117</u> »	
total pour la D.C.A.		248 »
5. GÉNIE :		
a) matériel de ponts lourds (50 t.) pour toute l'armée	10 millions	
b) 15 bat. Sap. des U.A. + 8 bat. Sap. des C.A. = 23 bat. Sap. équipés de mat. techn. moderne : $23 \times 1,6 =$	<u>37</u> »	
total Génie		47 »
6. ARTILLERIE :		
a) pour compléter les stocks de munitions	45 millions	
b) transformation de l'art. des Brig. Mont. et Brig. Lég. : 39 batteries y compris munitions et batteries d'école . .		
au total pour l'Artillerie	<u>100</u> »	
7. DIVERS :		
par ex. améliorations de la munitions de la D.C.A. lourde . . .		<u>32</u> »
	Total général	1250 millions

Réparti sur 5 ans, ceci signifierait donc *une dépense annuelle de 250 millions, qui ne doit cependant pas être entièrement considérée comme une charge nouvelle par rapport aux budgets antérieurs*. Du fait de leur « universalité », les budgets actuels comportent déjà des montants importants, qui, à notre idée, appartiennent au budget extraordinaire que nous avons proposé.

Dans le budget 1950 figurent, par exemple, pour l'acquisition d'avions : 30 millions, pour l'achat de munition d'artillerie : 40 millions, de canons : 2 millions, de matériel radio : 13 millions, dépenses qui seront toutes par la suite intégrées dans notre programme, ce qui, par conséquent, déchargerait

le budget ordinaire d'un montant correspondant, de 85 à 100 millions. Comparé au budget 1950, notre projet ne représente donc pas, pour une période de 5 ans, une dépense totale nouvelle de 1250 millions mais, en déduisant 5×90 millions, soit . . . $\underline{450}$ » une dépense supplémentaire de 800 millions.

XI

Il est beaucoup plus difficile de donner des montants concrets pour des *économies*, car ils dépendent pour beaucoup de la façon de réaliser les mesures de compression, et parce que les bases d'estimation, sauf en quelques rares cas, sont si incertaines, qu'il serait hasardeux de se livrer à des calculs hypothétiques. Cependant, nous devons donner ici quelques chiffres de façon à ce que le lecteur puisse néanmoins se faire une idée de l'*ordre de grandeur* de nos appréciations :

a) Nous estimons qu'il faut renoncer à la dépense de *21 millions de francs* env. prévue pour la reconstruction de Dailly et les travaux de défense de la vallée du Rhône, aussi longtemps que l'armée de campagne sera équipée de façon insuffisante.

b) Il faut prendre aussi en considération l'économie réalisée par la suppression de la *cavalerie*. Cette cavalerie, en en excluant les dépenses prévues pour les écoles et les cours qui au lieu d'être affectées aux troupes montées, le seront aux troupes blindées, coûte encore 10 millions par an pour les dépôts de chevaux. En 5 ans, il en résulterait donc une économie de *50 millions*, dont il faudra déduire les frais de liquidation, que nous ne saurions évaluer.

c) La réduction des effectifs des troupes de couverture frontière provoque automatiquement une diminution du nombre des ouvrages à entretenir. Dans ce domaine, nous devons aller jusqu'aux limites du possible. Aucune nouvelle construction ne doit être édifiée ; une diminution des ouvrages à entre-

tenir signifie une diminution des frais d'entretien et des dépenses pour le corps des gardes-fortifications, dont une partie des effectifs pourraient sans doute être attribués aux détachements d'entretien des chars blindés. Nous estimons que, de cette façon, 4 millions pourraient être économisés annuellement sur le service des fortifications, soit en 5 ans *20 millions*.

d) *Constructions* : Nous estimons qu'une très grosse économie pourrait être réalisée sur le chiffre de 60 millions qui figurent à ce poste dans le budget de 1950, si l'on renonçait entre autres à une partie des constructions prévues par l'Intendance du matériel de guerre. Une réduction du programme de constructions des « arrières » de 30 millions de francs environ par année, devrait être possible, ce qui nous conduirait à une économie de pas moins de *150 millions* en 5 ans.

e) Il est plus difficile de donner quelques estimations de ce qui pourrait être économisé par une réduction et une simplification de l'*Administration militaire*, en particulier des régies d'Etat (Service technique militaire, Intendance du matériel de guerre, Fabrique fédérale d'armes, Ateliers fédéraux de construction, Fabrique d'aviation d'Emmen). Nous pouvons seulement exprimer l'opinion que, par une réorganisation énergique, une réduction ou éventuellement la suppression de certaines exploitations, il serait possible d'obtenir à la longue et après quelques années de réadaptation, de très réelles économies de l'ordre de 5 à 10 millions par an.

f) Il n'est guère possible d'économiser davantage sur le chapitre de l'*instruction* de l'armée, si ce n'est en réagissant contre le coulage et la négligence. Il ne saurait être question de réintroduire l'alternance bisannuelle pour les cours de répétition ; les expériences faites avant l'introduction du système actuel furent trop mauvaises. Nous devons nous plier aux inconvénients de l'*instruction* avec des effectifs réduits, ce

qui est d'ailleurs un excellent apprentissage pour le temps de guerre, où nous ne disposerons pas longtemps des effectifs complets.

g) *Cours frontières* : Il faudra, étant donné la situation actuelle, s'en tenir, pour les prochaines années, aux cours de 12 jours tous les 2 ou 3 ans prévus pour les troupes frontières. Par contre, il devrait être possible de renoncer, à part pour quelques spécialistes, aux cours de complément des troupes territoriales. Il faudrait peut-être étudier la question de remplacer, dans une certaine mesure, les inspections d'armes et d'équipement de ces troupes, par des *revues d'organisation*. Si la situation politique devait s'aggraver, il deviendrait par contre inévitable d'appeler à certains exercices extraordinaires les troupes territoriales auxquelles des missions de combat devraient être confiées.

h) Bien qu'il ne s'agisse pas dans ce cas-là d'économies de millions, le *service territorial* ne devrait être, sauf cas spéciaux, appelé à aucun cours.

i) Des transferts de postes à l'intérieur du budget ne signifient *pas des économies*. Il faut cependant constater que le budget militaire contient un certain nombre de postes qui, bien que participant en un certain sens de la défense nationale, ne peuvent néanmoins pas être considérés comme des dépenses strictement militaires. Nous pensons à l'Assurance militaire, qui est là pour veiller à ce que des citoyens, atteints dans leur santé au cours de services militaires, soient soignés et rétablis aux frais de la Confédération, ou pour distribuer des pensions, etc. Il ne s'agit pas là en fait, en temps de paix, d'une institution absolument militaire, étant donné que les traitements ont lieu en général dans des établissements hospitaliers civils. Nous ne pouvons pas décider à quel département devraient, au mieux, être organiquement subordonnés les services suivants : Assurance militaire fédérale, Institut de sports de Macolin, Service topographique fédéral, Administration des

poudres ; il nous paraît, par exemple, que l'Institut fédéral de gymnastique et de sports de Macolin, bien que servant à la santé et à l'éducation générale de tous, relève bien du D.M.F., mais que de telles dépenses, par contre, ne devraient *pas être mises à la charge de l'armée*, que cela ne concerne que peu. On pourrait, de cette façon, décharger à l'avenir le budget militaire de plus de 30 millions, que coûtera à elle seule l'assurance militaire telle qu'elle ressort de la nouvelle loi. Il n'est cependant pas juste de donner à l'armée moins d'armes ou des armes insuffisamment efficaces, parce que les prestations aux hommes atteints dans leur santé, ou aux survivants, sont augmentées, ou parce que l'on développe la gymnastique dans le peuple.

XII

En conclusion, nous estimons que, dans les cinq prochaines années déjà, on pourrait, par rapport au budget 1950, réaliser des économies annuelles de l'ordre de 40 à 50 millions, de sorte que les besoins financiers supplémentaires à couvrir pourraient être réduits à *600 millions* environ. Il nous apparaît qu'étant donné la situation mondiale actuelle, il s'agit là d'une dépense dont non seulement on peut, mais *doit* endosser la responsabilité. Tous les augures de notre pays pourront facilement se représenter qu'en cas d'invasion nous perdrions, au profit d'un envahisseur, non seulement nos biens propres, mais aussi toute la fortune nationale amassée par l'AVS, de même que tous les avoirs acquis par les citoyens, les communes, les cantons, la Confédération ou les corporations de tous genres. Nous ne parlerons pas de conséquences d'une défaite, de la misère physique et morale que les méthodes actuelles de guerre nous apporteraient, afin de ne pas être accusés de défaitisme. Par contre, nous nous considérons, en tant qu'officiers, tenus de dire clairement ce que nous estimons être indispensable à une défense nationale à la hauteur de sa tâche, afin que nous puissions remplir en toute occasion et avec la conscience tran-

quille nos obligations militaires, même si nous devons les exécuter dans des conditions beaucoup moins favorables que nous avions osé l'espérer.

Nous sommes conscients qu'une étude plus approfondie aurait aussi dû donner quelques indications sur ce que coûterait la mise en œuvre de l'armée telle que nous la concevons. Elle coûtera plus cher que l'armée actuelle, ce qui est une raison de plus de renoncer à tout superflu quel qu'il soit. Il ne nous semble ni urgent, ni indispensable de nous livrer dans ce domaine à des calculs théoriques. Nous devons tout simplement *avoir* l'armée que nous avons esquissée, et ceci au plus vite, sans quoi nous ne serons pas prêts.

Si nous avons ultérieurement le temps de faire des plans pour des décennies, les solutions d'adaptation aux réformes en cours se trouveront aisément.

Nous croyons, en remettant ce rapport, avoir rempli pour le moment la tâche qui nous avait été confiée.

Notre Commission considère que l'introduction d'une nouvelle organisation de notre armée marque, pour celle-ci, un tournant décisif pour sa force combattive et son développement futur. Elle a, pour ces motifs, admis comme raisonnable d'examiner les questions essentielles sans se sentir liée trop étroitement au projet qui lui avait été soumis.

Nous nous sommes efforcés de faire un travail constructif et d'exprimer les sentiments qui préoccupent depuis plusieurs années une grande partie de nos officiers. Le but qui fut toujours devant nous a été de servir la Patrie et l'Armée, à l'exclusion de toute préoccupation particulière.

Au nom de la Commission de réorganisation de l'armée désignée par la Société suisse des Officiers,

Le président : DE HALLER, colonel. *Le secrétaire :* NICOD, capitaine.